



Divorce et creation d'entreprise

Par **EDEN1**, le **24/01/2010** à **08:35**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce . Je viens d'etre licencié économique et j'envisage de créer une société . On m'a m'informé des aides que je pouvais recevoir par le versement d'un capital représentant une partie de mes droits aux allocations , qui me serviront à créer la société .

Le divorce n'étant pas prononcé ,malgré la procédure entamée depuis presque'un an ,n'y a t-il pas un risque financier dans le fait que l'on me réclame la moitié de ce que j'aurai investi et que je n'aurai plus en disponibilité ?

Merci d'avance

Par **fabienne034**, le **24/01/2010** à **10:37**

Bonjour,

si évidemment, mais il suffit de faire signer à votre épouse non encore divorcée une reconnaissance que la société et l'entreprise vous appartient

ne créez pas d'entreprise individuelle.....

pour tout savoir sur les sociétés :

<http://www.fbIs.net/STATUTS.htm>